Communauté métropolitaine de Québec

Règlement de contrôle intérimaire NO 2003-10 tel qu'amendé par le règlement NO 2009-XX applicable aux zones agricoles provinciales de Lévis et de l'agglomération de Québec

Ville de Lévis
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière Est

Annexe J (feuillet 2)
Secteur de construction résidentielle

Secteur où la construction résidentielle est autorisée

Limite administrative

Limite municipale

Agricole

Zone agricole provinciale définie par décret (les exclusions par la CPTAQ sont prises en compte)

Zone agricole provinciale établie par décision de la CPTAQ (inclusion)

Milieu physique

Plans d'eau

Milieu humain

Réseau routier supérieur

Réseau routier inférieur

Poste de distribution d'énergie

Ligne de transport d'énergie

1:70 000

1 0,5 0 1 2

Kilomètres

Datum et projection : NAD 83, MTM fuseau 7

Source :
Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN)
Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
Ministère de l'environnement du Québec (MENV)
Ville de Lévis

Réalisation : Communauté métropolitaine de Québec
Conception cartographique : Bruno Labonté
Vérification : André Bouillon
Date : août 2009

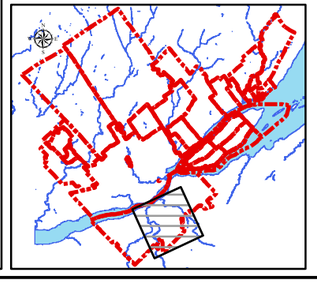

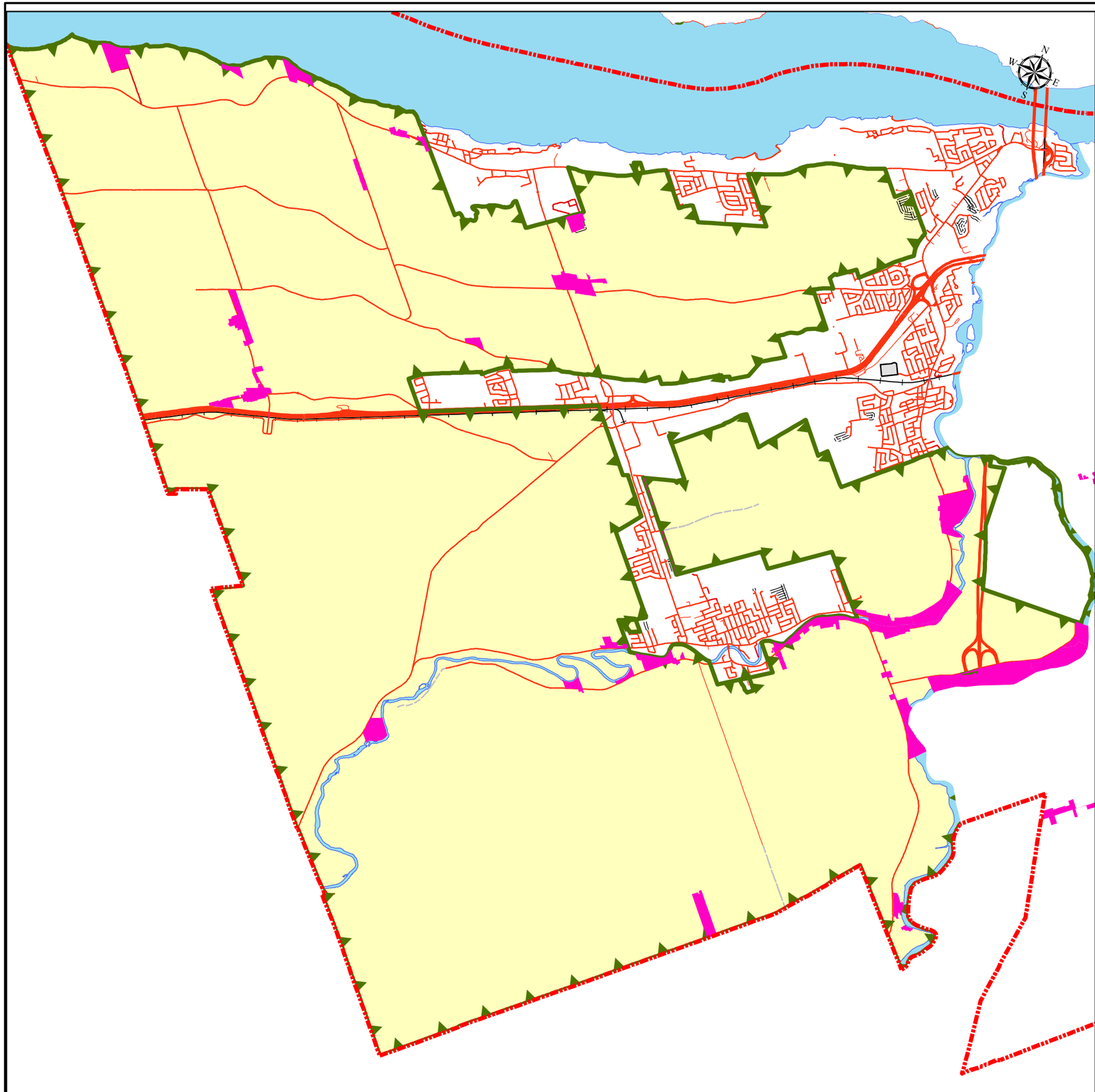

Communauté métropolitaine de Québec

Règlement de contrôle intérimaire NO 2003-10
tel qu'amendé par le règlement NO 2009-XX
applicable aux zones agricoles provinciales
de Lévis et de l'agglomération de Québec

Ville de Lévis
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière Ouest

Annexe J (feuillet 1)
Secteur de construction résidentielle

Secteur où la construction résidentielle est autorisée

Limite administrative

Limite municipale

Agricole

Zone agricole provinciale définie par décret (les exclusions par la CPTAQ sont prises en compte)

Zone agricole provinciale établie par décision de la CPTAQ (inclusion)

Milieu physique

Plans d'eau

Milieu humain

Réseau routier supérieur

Réseau routier inférieur

Poste de distribution d'énergie

Ligne de transport d'énergie

Source :
Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN)
Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
Ministère de l'environnement du Québec (MENV)
Ville de Lévis

Réalisation : Communauté métropolitaine de Québec
Conception cartographique : Bruno Labonté
Vérification : André Bouillon
Date : août 2009

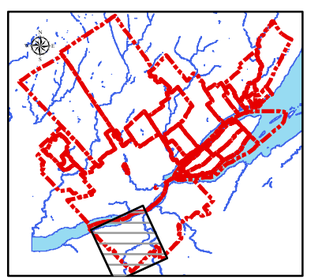

Communauté métropolitaine de Québec

Règlement de contrôle intérimaire NO 2003-10 tel qu'amendé par le règlement NO 2009-XX applicable aux zones agricoles provinciales de Lévis et de l'agglomération de Québec

Ville de Lévis
Arrondissement de Desjardins

Annexe J (feuillet 3)
Secteur de construction résidentielle

Secteur où la construction résidentielle est autorisée

Limite administrative

Limite municipale

Agricole

Zone agricole provinciale définie par décret (les exclusions par la CPTAQ sont prises en compte)

Zone agricole provinciale établie par décision de la CPTAQ (inclusion)

Milieu physique

Plans d'eau

Milieu humain

Réseau routier supérieur

Réseau routier inférieur

Poste de distribution d'énergie

Ligne de transport d'énergie

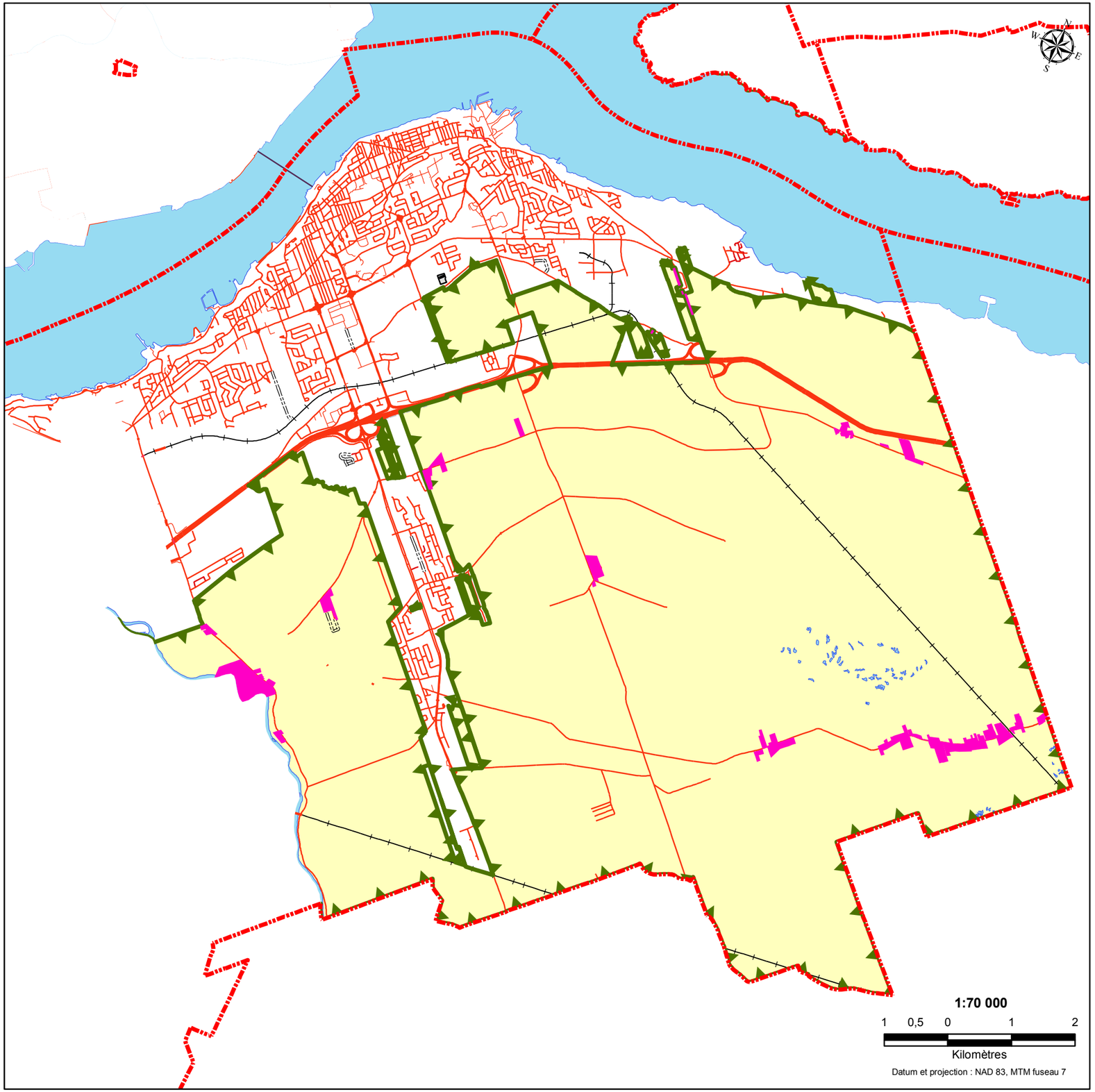

Source :
Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN)
Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
Ministère de l'environnement du Québec (MENV)
Ville de Lévis
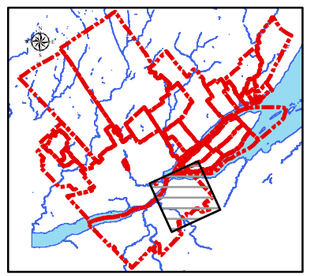
Réalisation : Communauté métropolitaine de Québec
Conception cartographique : Bruno Labonté
Vérification : André Bouillon
Date : août 2009